



11.07

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
4 OCTOBRE 2022

Présidence : Dominique GLUR

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2022
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 18/2022 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2023
6. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

**Le Président** ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

### **1. Appel**

Présents : 47

Excusés : 6

Absent : 2

### **2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2022**

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022, approuvé par le Bureau le 25 juin 2022, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

### **3. Communications du Président**

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

L'été touche gentiment à sa fin. On l'a remarqué à une baisse assez rapide des températures ces derniers temps malgré le léger redoux de ces derniers jours. On le constate encore à la végétation qui se modifie et s'apprête à se revêtir de sa panoplie de couleurs automnales. Je ne relèverai donc qu'un seul élément qui pourrait encore nous laisser dubitatif quant à l'arrivée de l'automne, c'est que nous n'avons pas encore assisté à la fermeture du camping municipal situé au Centre sportif...

Après un été bien rempli au niveau de la vie associative villageoise, nous aurons une saison automnale tout aussi riche : deux activités théâtrales puisque l'ACOF et la Marelle vous proposent un spectacle sur les violences conjugales ce samedi 8 octobre et bien sûr les soirées théâtrales de l'Union chorale en novembre. À cela viendront s'ajouter la kermesse de l'ACOF, le traditionnel loto du FC Froideville, l'inauguration de la patinoire le 12 novembre, les soirées coupes du monde en novembre-décembre, les soirées de soutien à la société de gym de Froideville et le Marché de Noël.

Une fois encore, n'oubliez pas d'aller consulter le memento des loisirs sur le site communal pour obtenir plus de détails !

(NDR : le projet de patinoire étant reporté d'une année en raison de la problématique du coût de l'énergie, l'inauguration du 12 novembre est annulée.)

Ce soir, l'ordre du jour n'étant pas trop chargé, la Municipalité vous propose au terme de notre séance une présentation du fonctionnement des finances communales. Cette information nous sera donnée par M. Jean-Louis Meylan, Municipal en charge des finances et excellent connaisseur de ces aspects comptables parfois un peu barbares pour le commun des mortels. Je vous invite donc à rester au terme de la séance pour vous familiariser un peu avec ce domaine qui devrait tous nous intéresser de par notre fonction de Conseillers communaux.

Au niveau de l'activité du Conseil, nous avons vécu un très joli moment de convivialité le 25 juin dernier au boulodrome de Froideville. Cette belle journée a permis de réunir une grande partie des élus de notre commune. Ceux-ci ont ainsi pu faire un peu mieux connaissance lors de cette première sortie de la législature, tout en se mesurant les uns aux autres lors d'un incroyable tournoi de pétanque.

Cette compétition, d'un excellent niveau, a permis, après une lutte intense, de désigner comme nouveaux champions du monde de Froideville de pétanque MM. Vincent Bussard et Dominique Martin. Ils étaient accompagnés sur le podium du binôme André Philipona et Jean-François Thuillard (2<sup>èmes</sup>) et de la paire composée de Sophie Brunner et Jean-Louis Meylan (3<sup>èmes</sup>).

Les festivités se sont ensuite poursuivies dans la joie et la bonne humeur au Dégel Festival avant qu'un épisode humide sonne le glas de cette belle journée. Dans l'émotion du moment, certains d'entre vous ont oublié de récupérer leurs boules. J'en ai donc amené quelques spécimens oubliés. Vous pourrez contrôler s'il ne s'agit pas des vôtres avant de quitter la salle.

Nous remercions au passage la Municipalité qui nous a généreusement offert les vins de la journée, tout en soulignant le côté fédérateur de telles sorties.

Le mois de juin 2022 aura marqué la vie politique du village par une occasion très particulière que vous n'aurez probablement pas manqué :

Dans sa séance d'installation des nouveaux députés de la législature 2022-2027, le Grand Conseil vaudois a brillamment élu notre Syndic et député, Jean-François Thuillard, comme 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Législatif vaudois. Et si vous n'êtes pas trop lent à comprendre, cela signifie donc que notre Syndic deviendra Président du Grand Conseil vaudois en juillet 2024. Ainsi donc, après M. Jean-Robert Yersin en 2011, c'est la seconde fois depuis 1803 que la Commune de Froideville aura l'insigne honneur de compter parmi ses habitants le 1<sup>er</sup> citoyen du Canton !

En septembre 2024, notre village se mobilisera donc pour fêter dignement cet événement. Vous recevrez en temps voulu plus de détails sur cette grande manifestation pour laquelle vous serez probablement sollicités afin de donner un coup de main.

Le 25 septembre dernier, la population suisse était invitée à s'exprimer sur 4 sujets fédéraux. La participation a été excellente puisque 999 Cacatchoux ont fait valoir leur avis sur les 1'671 électeurs inscrits, soit un taux de participation de quelque 60%. À titre comparatif, la participation était d'environ 52% tant sur le plan cantonal que national. Les résultats sont les suivants :

1. L'initiative sur l'élevage intensif a été refusée par 72.3% des votants (refusée à 65.5% sur Vaud et 62.8% en Suisse) ;
2. Le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA a été refusé par 57.3% des votants (refusé à 54.4% sur Vaud mais accepté au final par 55% des Suisses et par 15 cantons et 6 demi-cantons) ;
3. L'AVS 21 (comprenant notamment le rehaussement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans) a été refusé par 63.4% des votants à Froideville (refusé à 62% sur Vaud mais finalement accepté par 50.5% des Suisses et par 12 cantons et 5 demi-cantons) ;
4. La modification de la Loi fédérale sur l'impôt anticipé a été refusée par 52.6% des votants (53% sur Vaud et 52% en Suisse).

Enfin, la population vaudoise devait également donner son avis sur un sujet cantonal : la création d'un Conseil de la magistrature, qui a été acceptée par 61.2% des citoyens de notre commune et par 65.1% des Vaudois.

Il ne m'appartient pas de juger les résultats de ces votations. C'est bien connu : « *Le peuple a toujours raison même quand il a tort* ». Néanmoins, force est de constater que cette fois à Froideville, et c'est assez rare, nous n'avions pas tout à fait le même avis que l'ensemble de la Suisse.

J'ajouterai encore pour consoler ceux qui pourraient être déçus par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes que Froideville reste une commune sociale et progressiste. J'en veux pour preuve que, malgré le résultat des dernières votations, tous les Conseillers communaux, femmes, hommes ou autres, qui souhaiteraient prendre leur retraite politique avant 64 ans, à 64 ans, 65 ans ou même plus tard, pourront continuer à le faire comme avant... Plus fort encore, quel que soit l'âge choisi pour leur retraite politique, celui-ci n'aura aucune incidence sur le montant de leur rente d'ancien Conseiller communal.

Le Bureau du Conseil a également été sollicité par la Municipalité afin de nommer diverses commissions en vue de prochains préavis à soumettre à notre Conseil. Les compositions de ces diverses commissions ont été arrêtées comme suit :

- Rénovation des dessertes forestières :
  - o Schwab Marc-Henri (convocateur)
  - o Abt Jacques
  - o Betticher Yann
  - o Dind Charly
  - o Jaccoud David
- Réfection du giratoire :
  - o Witzig Jessica (convocatrice)
  - o Brunner Sophie
  - o Gribi Sébastien
  - o Jenni Rosemarie
  - o Schwarz Yves
- Avant-projet d'agrandissement de la salle de gymnastique :
  - o Pahud Cédric (convocateur)
  - o Cachelin Nathalie
  - o Jaccoud Françoise
  - o Porchet Jean-Marc
  - o Tanner Nicolas
- Réfection des réseaux eaux claires / eau usées :
  - o Philipona André (convocateur)
  - o Brouze Pascale
  - o Delisle Killian
  - o Montfort Frédéric
  - o Schwarz Daniel

Avant de terminer, je voulais encore vous rappeler que ce samedi 8 octobre, le SDIS du Haut-Talent ouvre ses portes aux Conseillers municipaux et communaux. C'est une opportunité pour les élus de découvrir l'ensemble des missions et tâches dévolues à son Service de Défense Incendie et Secours intercommunal. Je regrette donc que beaucoup trop peu d'entre nous se soient inscrits à cette manifestation.

Comme je ne voudrais pas terminer sur une note négative, je me permettrai encore de féliciter pour leur union respectives Dominique et Alexia Martin ainsi que Benjamin et Julie Mathey. Nous leur adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur !

Je voudrai également avoir une pensée pour ceux qui parmi vous ont connu, et connaissent encore des problèmes de santé. Je pense notamment à Jean-Luc Stadler et Claude Vuilleumier. Ce dernier ayant désormais un cœur nouveau pour notre commune ! Tous nos meilleurs vœux de santé vous accompagnent également !

Voilà, j'en ai terminé avec mes communications. Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, je vous rappelle encore la date de notre prochaine séance, soit le mardi 6 décembre 2022. L'horaire de cette séance sera légèrement avancé afin de pouvoir mieux profiter du repas qui suivra et clôturera l'année politique des Cacatchoux. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **4. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

**Le Président** indique que d'éventuelles questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 6 « Propositions individuelles et divers ».

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **5. Préavis No 18/2022 concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2023**

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : Mme Rainotte, représentante de la société BDO SA, a présenté l'étude prospective réalisée cette année. Celle-ci montre que la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition actuel est pleinement justifiée.

L'établissement du budget 2023 risque d'être un exercice de haute voltige pour la Municipalité, tant les certitudes sont rares et les inconnues nombreuses, à savoir :

- Incertitudes liées à la situation politique internationale ;
- Problématique de l'approvisionnement énergétique durant l'hiver à venir ;
- Remontée des taux hypothécaires et inflation ;
- Réforme de la péréquation et répartition des tâches entre Confédération, Cantons et Communes.

Le tarif de l'électricité pour l'ensemble scolaire du Bas de la Fin est négocié à un prix fixe jusqu'à fin 2023. Ce n'est pas le cas pour les autres bâtiments de l'ASICE. Il est vraisemblable que la hausse du prix de l'énergie soit répercutée par les associations intercommunales.

Toutefois, les réserves provisionnées pendant les années de vaches grasses permettront à la Municipalité de faire face à un éventuel exercice déficitaire.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité des membres présents, que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**Le Président** ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 18/2022 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté en annexe du Préavis No 18/2022, les ratifications légales étant réservées ;
- 2) d'adopter les modalités de perception décrites dans le Préavis No 18/2022.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

## **6. Propositions individuelles et divers**

**M. M.-H. Schwab** demande à la Municipalité d'éteindre l'éclairage public durant la nuit afin d'économiser de l'énergie. Après avoir pris contact avec plusieurs communes, dont Siviriez, il semble que l'absence d'éclairage ne pose pas de problèmes au niveau sécuritaire. De plus, les économies financières réalisées pourraient être utilisées pour améliorer encore l'éclairage public en installant un éclairage intelligent. Il remarque également que le changement d'éclairage intervenu ces dernières années à Froideville n'a pas eu l'effet prévu au niveau de la facturation puisque la Romande Energie a changé le tarif payé par la commune.

**M. Ph. Heller** répond que la commune a investi environ CHF 300'000.00 pour changer les 280 luminaires se trouvant à Froideville, ce qui divise au moins par 3 la consommation d'énergie. Suite à ce changement, le mode de facturation est passé d'un forfait à une facturation de la consommation effective, sans que cela engendre une économie financière.

La prochaine étape serait de passer à un éclairage intelligent en équipant les luminaires d'un élément électronique supplémentaire afin qu'ils communiquent avec une centrale et puissent être pilotés à distance. Les deux offres demandées pour l'instant, avec différentes variantes, ont un coût de CHF 600.00 à 900.00 par luminaire, ce qui représente entre CHF 170'000.00 et 250'000.00. Ce projet permettrait également de poser des détecteurs de mouvements sur les luminaires.

Une autre option serait de faire un changement du réglage lumineux. Actuellement, les lumières fonctionnent à 100% entre leur allumage et 22h00, puis à 70% de 22h00 à minuit, à 30% de minuit à 5h00, à 70% de 5h00 à 6h00 et 100% de 6h00 à l'extinction. Cette différence n'est pas visible à l'œil nu mais a une influence sur la consommation. Le changement de ce réglage devrait être fait sur chaque luminaire et coûterait environ CHF 150.00 par luminaire.

**M. A. Bouhedja** indique que le réglage de l'intensité lumineuse ne fonctionne pas sur la Route du Chalet-à-Gobet.

**M. Ph. Heller** prend note de cette information.

**M. M.-H. Schwab** propose de ne pas attendre et, après une information à la population, de couper totalement la lumière, au moins pendant une période test.

**M. J.-F. Thuillard** explique que le système actuel ne permet pas un réglage par point lumineux mais uniquement par secteur. Certains secteurs doivent rester allumés, notamment s'il y a un passage piéton, sans quoi la commune est dans l'illégalité et engage sa responsabilité en cas d'accident. De plus, les délais techniques et normatifs pour procéder à des modifications sont d'environ trois mois, ce qui ne permet donc pas de changements immédiats. La Municipalité continuera à réfléchir aux différentes solutions existant pour réduire la consommation de l'éclairage public.

**M. Ph. Weibel** fait remarquer qu'à Bretigny-sur-Morrens, un panneau indique la STEP AEP, au lieu de STEP AET, et demande que cette information soit transmise à la personne responsable.

La Municipalité prend note de cette remarque.

**M. J.-M. Porchet** revient sur le sujet de l'énergie, en particulier de la production d'énergie, et demande si la rémunération touchée par la commune pour les panneaux solaires installés à l'école par la Romande Energie est fixe ou si elle va augmenter en raison de la hausse des tarifs.

**M. J.-F. Thuillard** rappelle qu'en 2012, à la construction du nouveau collège, les panneaux solaires n'étaient pas encore à la mode et que la Municipalité avait choisi de louer les toits à la Romande Energie avec une rémunération fixe pendant une période de 20 ans. Le projet serait bien évidemment différent aujourd'hui et la Municipalité poserait elle-même les panneaux solaires, ce qui permettrait de toucher une meilleure rémunération.

**Mme J. Kobel Dubail** demande si un contrôle du parking du Centre sportif est fait, notamment pendant le week-end, car, en plus des caravanes mentionnées par le Président, plusieurs remorques y sont entreposées.

**M. J.-F. Thuillard** répond que les caravanes sont autorisées une fois qu'elles sont là, mais que la Municipalité doit à chaque fois négocier la durée de séjour. Il rappelle que ces personnes sont des Yéniches suisses qui ont leurs papiers et qui paient une taxe à la commune, de CHF 15.00 par jour et par caravane. De plus, la place du Centre sportif a toujours été rendue dans un bon état de propreté. Il arrive que ces personnes amènent également des remorques durant le week-end, ces remorques se trouvant sur des chantiers durant la semaine.

**Mme J. Kobel Dubail** indique que ce qui la dérange n'est pas la communauté des gens du voyage mais les remorques qui sont déposées le week-end par des gens qui ne veulent pas payer une place de stationnement dans le village, notamment une énorme citerne noire parquée pendant le week-end du 1-2 octobre.

**M. J.-F. Thuillard** explique que les deux camions de gravier parqués durant le week-end étaient là pour le chantier de réfection de la Route des Pierres intervenu au début de la semaine.

**M. P.-A. Witzig** ajoute que les Yéniches lui ont téléphoné quelques minutes avant le début de la séance pour annoncer leur départ le soir même.

**M. A. Bouhedja** remarque que le problème est la différence de traitement entre les Yéniches, auxquels certaines facilités sont accordées, et les citoyens du village avec lesquels on est très rigide.

**M. A. Bouhedja** souhaite sensibiliser la Municipalité au problème de la sécurité routière : sur la Route des Pierres, toujours fréquentée par des véhicules de plus de 3,5 tonnes qui accélèrent la dégradation de la route ; sur la Route du Chalet-à-Gobet, où la vitesse n'est souvent pas respectée ; et sur la Route de Lausanne, où plusieurs véhicules venant du Bois d'Archan tournent à gauche pour se rendre à la déchetterie. Il demande si la Municipalité a prévu des mesures, soit en faisant appel à la gendarmerie, soit en activant la Commission de sécurité routière.

**M. J.-F. Thuillard** répond que la Route de Lausanne est une route cantonale, qui sera refaite entre 2023 et 2024, et que la Municipalité pourra tout au plus suggérer aux autorités cantonales des mesures à prendre.

**M. A. Bouhedja** comprend bien que les problématiques de la Route de Lausanne et de la Route des Pierres sont de la compétence de la gendarmerie, mais qu'il ne faut pas hésiter à faire appel aux autorités policières pour régler ces questions de sécurité routière qui peuvent avoir de graves conséquences en cas d'accident.

En revanche, la Commission de sécurité routière peut être activée pour la Route du Chalet-à-Gobet, notamment en réfléchissant à des aménagements à mettre en place à la montée et à la descente, par exemple un deuxième gendarme couché.

**M. P.-A. Witzig** prend note de la remarque concernant le recours à la gendarmerie mais explique que plusieurs contrôles radar effectués à la Route du Chalet-à-Gobet n'ont pas révélé de vitesses excessives, à une ou deux exceptions près.

**M. A. Bouhedja**, qui habite ce quartier, estime qu'en faisant des contrôles à différentes heures on pourrait avoir une vue plus précise des excès de vitesse.

**M. O. Martin**, suite aux communications du Président lors de la séance de juin, a refait l'historique du Conseil général et communal.

Froideville a eu un Conseil général jusqu'en décembre 1977, avec parfois jusqu'à 80 Conseillers. Ce système nécessitait une organisation lourde et posait parfois des problèmes de quorum lorsque les personnes assermentées ne revenaient pas.

La 1<sup>ère</sup> législature du Conseil communal a débuté en janvier 1978. Les 6 premières législatures duraient 4 ans, soit jusqu'en décembre 2001, avant une 7<sup>ème</sup> législature de 4 ans et demi, de janvier 2002 à juin 2006, et enfin des législatures de 5 ans, depuis juillet 2006, ce qui fait de 2022 la 45<sup>ème</sup> année du Conseil communal.

Durant les législatures du Conseil communal, soit environ 220 séances, ont défilé :

- 4 Préfets : MM. Dory, Delasoie, Piot et Dessauges ;
- 4 Syndics : MM. H. Mathey, R. Martin, M. Pittet et J.-F. Thuillard ;
- 5 Présidents : MM. D. Delisle (4 ans), M. Vienet (4 ans), Ch. Jaccoud (3 ans et demi), O. Martin (31 ans et demi) et D. Glur (2 ans, pour l'instant) ;
- 7 Secrétaires : Mme C. Goumaz jusqu'en 1989, M. R. Courdesse jusqu'en 1993, Mme A. Henry jusqu'en 1995, Mme C. Thuillard jusqu'en 1996, M. P. Bocherens jusqu'en 2001, Mme A. Mathey jusqu'en 2016 et M. L. Ansermoz depuis juillet 2016.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, rappelle que la séance sera suivie d'une présentation sur les finances communales, et lève la séance à 20h55.



## CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Dominique Glur

Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 13 octobre 2022

## Communications au Conseil communal

### Séance du 04 octobre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

#### 1. Situation énergétique

La Municipalité est très préoccupée par la situation énergétique du moment, gaz et électricité notamment.

Concernant l'électricité, nous sommes sous contrat de marché libre, gros consommateurs, pour le site scolaire du Bas de la Fin. Par chance, notre contrat se termine au 31 décembre 2023, ce qui nous laisse un peu de temps pour nous positionner.

Par contre, au niveau intercommunal, nous avons un contrat identique pour le collège de La Combe à Cugy qui échoit à la fin de cette année et les offres de nos fournisseurs d'électricité nous inquiètent vivement. Nous espérons prendre la moins mauvaise solution, afin de minimiser l'impact sur le coût de l'élève au minimum.

Concernant les mesures d'économies prévues sur notre commune, voici ce que nous prévoyons aujourd'hui, mais cette liste peut être amenée à évoluer en fonction de la situation :

- Report d'une année du projet de patinoire provisoire. Nous regrettons bien évidemment cette situation, mais il ne serait pas raisonnable d'augmenter notre consommation d'électricité au vu des incertitudes actuelles. Nous profitons de remercier toutes les personnes qui se sont engagées dans ce projet reporté !
- Décorations de Noël : nous ne brancherons pas nos traditionnelles décorations de Noël. Par contre, nous décorerons avec quelques sapins et boules les endroits fréquentés de notre village, sans branchement sur le réseau électrique.
- Eclairage public : nous étudions la possibilité de diminuer encore la consommation de notre éclairage public, mais actuellement les délais d'acquisition du matériel nécessaire sont longs.
- Panneau d'entrée du village : depuis le 16 septembre, il est éteint pendant les heures de nuit.
- Bâtiment administratif : nous avons diminué la température et plus spécialement au 1<sup>er</sup> étage. Nous siégerons pour nos séances de Municipalité à la salle des commissions dès que les températures descendront.

- Bâtiments scolaires : nous contrôlons régulièrement que les températures correspondent aux directives cantonales.
- Bâtiments communaux : les températures seront abaissées entre les diverses utilisations et locations.

Concernant l'électricité en général, nous sensibiliserons tous les utilisateurs à la consommation électrique. De plus, nous éviterons, dans la mesure du possible, de laisser des appareils électriques sous tension.

Bien entendu, nous invitons tous nos concitoyennes et concitoyens, à en faire de même sur un plan privé. Les recommandations fédérales et cantonales se trouvent dans les actualités de notre site internet.

## **2. Collaborateurs au service de la voirie**

Messieurs Jean-François Corbaz et Pierre-Alain Christeler ont fait valoir leur droit à une pré-retraite.

Monsieur Corbaz, après 14 années au service de l'eau, terminera son activité le 30 novembre prochain. Monsieur Christeler, après 7 années au service de la voirie, prendra sa pré-retraite le 31 décembre 2022. Nous profitons de remercier ces deux collaborateurs pour leur engagement au service de notre collectivité.

Pour pallier leur départ, nous avons engagé Monsieur Desponds, des Cullayes, et Monsieur Huynh Cong Chevalley, de Froideville. Monsieur Desponds, actuellement surveillant d'un réseau d'eau d'une commune voisine, fera en 2023 son brevet de fontainier. Monsieur Huynh Cong Chevalley, travaille actuellement dans une commune de la Côte et sera notre responsable déchèterie. Monsieur Dind sera réaffecté au service de la voirie.

Nous souhaitons plein succès à ces nouveaux collaborateurs dans leurs futures fonctions.

## **3. Réponse à la question sur l'horloge du Platane**

Suite à la question à savoir pourquoi l'horloge du Platane ne fonctionnait plus, nous avons pris contact avec le fournisseur qui se trouve en Allemagne. Nous rappelons que cette horloge est un prototype. Afin d'éviter des frais de déplacement onéreux, le constructeur nous a transmis les documents de construction et ceci tout en allemand. Actuellement, nous regardons avec un électricien de la région, dans quelle mesure nous pouvons la réparer. En attendant, cette horloge ne consomme pas d'électricité.

## **4. Réponse à la question de Mme Kobel Dubail**

Après vérification auprès du fournisseur de notre système de réservation de salles, les données ne sont pas supprimées automatiquement. La suppression doit être faite par nos soins.

I-Com nous a confirmé que, tant que les données sont transmises via notre système, il n'y a pas de risque concernant les données. Leur système est conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les données ne sont pas utilisées à d'autres fins.

## **5. Décompte sur le collège du Cerisier**

Le préavis 56/2020 - Constructions de deux classes - prévoyait un montant de CHF 930'000.00 pour la réalisation de ce bâtiment. Au final, c'est un coût de CHF 891'106.86 qui a été nécessaire, ce qui nous permet une économie de CHF 38'893.14.

## **6. Décompte sur l'analyse de notre réseau routier**

Le préavis 32/2018 relatif à une expertise de 2 tronçons routiers et une étude d'entretien du réseau routier communal prévoyait un montant de CHF 32'000.00. Pour rappel, l'expertise a permis la

réfection de la chaussée de la rue du Rossy et de la route de Pré-Camuz. L'étude du réseau communal a permis de poser les bases pour un plan quinquennal d'entretien de nos routes. L'étude du ch. des Pierres faisait également partie de ce préavis. Le coût total s'est élevé à CHF 25'258.85. Ce préavis peut ainsi être bouclé avec un solde positif de CHF 6'741.15.

#### **7. Décompte sur les luminaires du chemin du Maupas**

Le préavis 49/2020, relatif au changement de l'éclairage public au chemin du Maupas suite à la mise en souterrain de l'alimentation électrique prévoyait un montant de CHF 45'000.00. Pour rappel, ce préavis a permis de profiter de l'opportunité offerte par la Romande Energie qui enterrait sa ligne pour sécuriser notre éclairage public. Le coût total s'est élevé à CHF 35'794.85. Ce préavis peut ainsi être bouclé avec un solde positif de CHF 9'205.15.

#### **8. Décompte sur l'autocontrôle de l'eau**

Le préavis 58/2021 relatif à la mise en place d'un système d'autocontrôle de l'eau ainsi qu'une analyse de risques prévoyait un montant de CHF 25'000.00. Pour rappel, tant l'analyse de risques que le système d'autocontrôle sont des exigences de l'OFCO (Office vaudois de la consommation) en lien avec l'eau potable qui est considérée légalement comme une denrée alimentaire. Le coût total s'est élevé à CHF 24'760.15. Ce préavis peut ainsi être bouclé avec un solde positif de CHF 239.85.

#### **9. Jumelage avec La Pacaudière**

Samedi 10 septembre à 6h30, devant la laiterie, le départ était donné au car qui amenait les 22 membres du jumelage, à la Pacaudière, pour la traditionnelle sortie. Afin d'économiser de l'énergie, notamment fossile, nous aurions pu faire le voyage en calèche, puisque le thème des festivités était la poste. En effet, nos amis Pacaudois étaient très fiers que l'un de leur bâtiment, Le Petit Louvre, allait figurer sur un timbre-poste de la République Française. Le célèbre Petit Louvre a été désigné pour cet honneur car, le 6 septembre 1622, le Duc de Richelieu s'arrêta à La Pacaudière et apprit du Pape Grégoire V qu'il était nommé cardinal de Richelieu. Toute la manifestation a été honorée par les Cacatchoux qui avaient délégué des jumeaux pour un magnifique trio de cors des Alpes, fort apprécié par nos hôtes français.

#### **10. Information du Vice-Syndic**

2024 sera une année chargée pour la municipalité et les membres du Conseil. En effet, s'il n'y a aucune surprise d'ici là, nous aurons l'honneur d'organiser des festivités pour marquer le couronnement du premier citoyen du canton de Vaud. Vous n'êtes pas sans savoir que notre syndic, Jean-François Thuillard, a pris les fonctions de 2<sup>ème</sup> vice-président afin de se préparer pour l'insigne honneur d'être nommé en 2024, Président du Grand Conseil. A cette occasion, les Cacatchoux se feront un grand plaisir d'organiser une fête digne de l'honneur de ce rang. Ses collègues de la municipalité le félicitent et lui présentent leurs meilleurs vœux pour l'accomplissement de cette lourde tâche.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  
  
Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :  
  
Michel Soutter

